



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET

Accusé certifié exécutoire **L'UNION DES COMMERÇANTS ET INDEPENDANTS**

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication : 14/04/2015

Exposé

Pour l'"autorité Compétente" par délégation
La Ville de QUIMPERLE apporte son soutien financier à l'Union des Commerçants et Indépendants afin qu'elle puisse organiser des manifestations destinées à promouvoir le commerce et l'artisanat du centre-ville.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention a été élaborée.

Cette convention définit les objectifs pour l'année 2015, les modalités de financement, la contrepartie de l'aide financière.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de QUIMPERLE et l'Union des Commerçants et Indépendants de QUIMPERLE jointe à la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 mars 2015

Avis favorable de la commission développement économique, commercial et touristique et animation de la cité du 26 mars 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ